

REUNION du 30 MAI 2018

Le vingt-six février 2018, convoqué le Conseil Municipal de la Commune de St Martin de Bienfaite La Cressonnière, pour le 5 mars 2018

Ordre du jour :

- Délibération tarifaire Foire à tout
- Délibération – Bilan de compétences
- Information budgétaire- Ligne de trésorerie
- Délibération remplacement du représentant au SDEC
- Questions diverses

Le 30 mai, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur de MENEVAL, Maire.

Conformément à l'article 2121 – 18 du CGCT, la séance a été publique

Présents : M. C.de MENEVAL ; Mr BOISSIERE, M. GRARD, M. POTTIER, Mme PAUTREL, Mr ROCHE, Mr PINOT, Mr DESBONNETS, Mr ROBERT

Absent : Mme BOURGEOIS, Mr LOIT, Mme PUCIATA

Secrétaire: Mr Robert

TARIFS FOIRE A TOUT

Mr le Maire fixe les prix de vente de la Foire à tout 2018 avec le Conseil Municipal :

- Le mètre linéaire : 3€
- eau 1 L : 1 €
- Bière : 2€
- Pastis : 2€
- Café : 1€
- Croissant 1 €
- Sandwich : 3 €
- Barquette de frites : 2 €
- Barquette de frites + saucisse et merguez : 5€
- Soda : 2 €
- Kir: 2€
- Whisky : 2€
- Glaces : 2 €

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

BILAN DE COMPETENCES – SECRETAIRE DE MAIRIE

Mr le Maire informe le Conseil municipal, que la Secrétaire de Mairie souhaite effectuer un bilan de compétences au sein du GRETA à Lisieux.

La Secrétaire informe le conseil que 20 % sera prise en charge par la commune ou elle travaille en plus de celle St Martin de Bienfaite.

Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité de prendre en charge les 80 % restant.

•

LIGNE DE TRESORERIE

La commune, pour ses besoins de financement de 2018, souhaite disposer d'une ligne de trésorerie de 30 000 € afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte que le Maire ouvre une ligne de trésorerie de 30 000 € auprès de la banque la mieux placées.

NOUVEAU REPRESENTANT DU SDEC

Mr le Maire informe qu'il faut un nouveau représentant pour le SDEC Energie, en remplacement de Mr Brézot Yves.

Mr PINOT Patrice se propose.

Le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

REPRESENTANT SITE

Mr le Maire informe qu'il faut désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré le conseil, le Maire Christian de MENEVAL et le 1^{er} Adjoint Claude BOISSIERE sont nommés délégués titulaires du SITE et Mr POTTIER Philippe délégué suppléant.